

Connexion

LA LETTRE D'INFORMATION
DU SYNDICAT MIXTE

somme
numérique



Editorial

Mes chers collègues,

2025 marque un tournant pour notre syndicat mixte et son développement. En effet, Somme Numérique s'est lancé dans la création d'un nouveau réseau dédié aux objets connectés. Cette nouvelle infrastructure, complémentaire à la fibre optique, permet de relier une multitude de capteurs capables de mesurer ou d'agir à distance, sur un très large panel de cas d'usage.

Ce projet vise à mieux accompagner vos politiques publiques en matière de gestion bâimentaire (consommation d'eau, électricité...), d'éclairage public, de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets ou encore de la prévention des risques de crue.

Les premiers résultats sont prometteurs et nous permettent de lancer une offre de services pour tout le territoire.

Je ne résiste pas au plaisir de vous annoncer que cette année est placée sous le signe des économies pour vos collectivités. En effet, le comité syndical a validé ma proposition de baisse des cotisations ainsi que la baisse du prix des ENT. D'autre part, les bonnes performances en matière de commercialisation de la fibre optique nous permettent de ne pas répercuter, aux collectivités, le financement des 26 000 nouvelles prises liées à l'évolution de l'urbanisme sur vos territoires ; soit un montant de 4,5 millions d'euros. C'est la preuve que la mutualisation permise par Somme Numérique prend tout son sens et porte ses fruits.

Enfin, nous restons très attachés à l'acculturation numérique et proposons, au travers du dispositif départemental Somme Numérique Ensemble, de former les agents publics à la bonne connaissance des outils et dispositifs de médiation. Et comme vous pourrez le voir, nous avons décidé de renforcer notre engagement en faveur de l'inclusion numérique et de l'accompagnement des publics éloignés du numérique.

Je vous laisse découvrir cette nouvelle édition de notre bulletin d'information auquel j'ai souhaité annexer une plaquette portant sur les sujets liés à la vie du réseau ainsi qu'à la couverture en fibre optique de vos territoires. Je reste naturellement à votre écoute et vous souhaite une bonne lecture.



Très cordialement

Philippe VARLET

Président de Somme Numérique



Un nouveau groupement de commandes pour les « Solutions Informatiques et de Connectivité »

Depuis plusieurs années, Somme Numérique coordonne un groupement de commande pour l'acquisition d'équipements informatiques à destination des écoles dans le cadre du dispositif ENT. Dans la continuité, nous avons décidé d'élargir son périmètre pour répondre aux besoins en matériels informatiques, logiciels et autres équipements de connectivité pour tous les sites gérés par les collectivités et établissements publics.

Comme pour l'ancien groupement ENT, le syndicat mixte assurera le rôle de coordinateur et prendra en charge l'exécution des marchés publics incluant toutes les étapes depuis la passation

jusqu'à la gestion administrative, technique et financière pour ce nouveau groupement d'achats.

Notre objectif est de vous accompagner dans la définition de vos besoins et de réaliser des économies par le biais de la mutualisation des commandes.

Adhérez dès à présent et gratuitement au groupement de commandes Solutions Informatiques et de Connectivité !

Plus vous serez nombreux à intégrer le dispositif, plus les offres seront compétitives.



INCLUSION NUMÉRIQUE

Somme Numérique Ensemble : pour un numérique inclusif

Le numérique est omniprésent dans le parcours de vie de chaque personne et les enjeux liés à l'accompagnement au numérique font partie des préoccupations majeures de notre société hyper connectée.

S'il n'est pas accompagné, le numérique peut exclure. Il peut impacter tous les publics, quels que soient les situations sociales, les âges, les niveaux d'études ou encore les typologies de territoires. Cette exclusion peut se traduire par une fracture numérique pouvant conduire à la renonciation aux droits ou prestations sociales, ou encore à l'isolement en matière d'accès à la santé, à l'emploi, au tourisme ou à la culture.

En ce sens, les besoins en termes de médiation numérique sont multiples et variés. Au-delà de la simple utilisation d'équipements numériques, il s'agit désormais d'accompagner les populations autour de leur identité numérique, des sujets de parentalité et encore de la sécurité de leurs données personnelles.

Pour ne pas céder à la fatalité, une multitude d'acteurs de l'inclusion numérique sont

impliqués au quotidien et forment un écosystème riche. Néanmoins, il est nécessaire de faire converger l'ensemble de ces initiatives et dispositifs afin de trouver une cohérence d'action territoriale pour apporter le meilleur accompagnement possible aux populations.



➔ LES 5 AXES PRIORITAIRES DE SOMME NUMÉRIQUE ENSEMBLE

- 1 Le besoin en compétences pour la médiation numérique :** Structurer et professionnaliser le rôle d'accompagnant numérique.
- 2 Le besoin de renforcer le maillage territorial pour faciliter les parcours usagers :** Constituer un réseau pour identifier tous les acteurs et favoriser le partage des connaissances.
- 3 Le besoin de mobiliser les élus pour porter un projet politique :** Sensibiliser les élus à l'impact de l'exclusion numérique de la population sur leur territoire.
- 4 Le besoin d'identifier et de mobiliser des financements :** Recenser les opportunités de financement et intégrer le fonctionnement dans les politiques publiques territoriales.
- 5 Le besoin d'outiller les professionnels :** Avancer vers un tronc commun de dotations techniques et pédagogiques nécessaires aux médiateurs pour un meilleur accompagnement des populations.



➔ FORMER LES AGENTS PUBLICS POUR UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS !



Les agents publics sont les premiers mobilisés sur le terrain. Ils accompagnent au quotidien les citoyens dans toutes leurs démarches. Cependant, il est impératif d'encadrer ces pratiques pour apporter aux aidants

les ressources nécessaires pour mieux orienter les populations, voire les sécuriser lorsqu'ils interviennent directement pour le compte des habitants. De par ce constat et grâce à l'accompagnement financier de

l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), deux dispositifs de formation « **AIDANTS NUMÉRIQUES** » et « **AIDANTS CONNECT** » sont mis à disposition de tous les agents du territoire.

LA FORMATION **AIDANTS NUMÉRIQUES**

La formation « **Aidants Numériques** » joue un rôle indispensable pour doter les acteurs de terrain des compétences nécessaires à l'accompagnement des publics fragiles. En effet, les agents des collectivités et autres professionnels en contact direct avec la population doivent être en mesure d'identifier rapidement les difficultés numériques rencontrées par les usagers et de leur apporter un soutien adapté. Dans ce cadre, cette formation a pour objectifs principaux :

- ➔ Apprendre à diagnostiquer le niveau d'autonomie et les besoins d'accompagnement numérique des publics.
- ➔ Connaître le réseau de médiation numérique et d'aidants professionnels sur son territoire pour pouvoir orienter les personnes.

- ➔ Appréhender les règles juridiques liées à la protection des données à caractère personnelles.
- ➔ Adopter la bonne posture lors de l'accompagnement des usagers.

Il s'agit donc d'une formation de premier niveau ouverte à tous les agents publics en situation d'accueil de la population, dans un rôle de diagnostic et d'orientation des usagers.

C'est l'opérateur **Konexio**, association reconnue d'intérêt général, qui a été retenue pour dispenser ses formations.



LA FORMATION **AIDANTS CONNECT**

La formation « **Aidants Connect** » a été conçue pour les professionnels qui réalisent les démarches administratives en ligne des usagers. Elle légitime et protège les agents tout en garantissant le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles des usagers.

« **Aidants Connect** » s'adresse aux acteurs dont la structure est labellisée par l'ANCT et donne droit à une carte professionnelle qui protège l'agent, son employeur et l'utilisateur.

Il s'agit ici d'une formation qualifiante pour accompagner les usagers vers l'autonomie numérique.

C'est l'opérateur **Emmaüs Connect**, acteur majeur engagé pour l'inclusion numérique dans les Hauts-de-France, qui a été retenue pour dispenser ses formations.





AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nouveaux logements : informez Somme Numérique

Pour garantir un raccordement optimal à la fibre optique, il est nécessaire d'associer Somme Numérique dès la conception de vos projets d'aménagements.

Somme Numérique est l'unique référent (hors zone AMII) pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire. Il intervient sur toutes les opérations de renforcement, d'extension ou encore pour le pré-fibrage des zones d'activités ou des projets de lotissement.

Dès lors, il est primordial de rappeler que Somme Numérique doit être associé, le plus tôt possible, concernant tout projet de construction de lotissements, d'immeubles ou de réhabilitation.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à l'article R113-3 à 5 du code de la construction et de l'habitation, l'installation de la fibre optique est obligatoire pour toute nouvelle construction dont la délivrance de permis de construire est postérieure au 1^{er} juillet 2016 pour les locaux à usage de logement.

UNE OFFRE DE PRÉFIBRAGE POUR LES CRÉATIONS D'IMMEUBLES ET DE LOTISSEMENTS !

Depuis 2016, les aménageurs publics ou privés ont l'obligation de réaliser un pré-fibrage, en partie privative, des futurs logements afin de garantir leur raccordement final au réseau public. Il s'agit donc d'installer tous les équipements nécessaires au branchement de la fibre optique avant l'arrivée des futurs occupants.

Cela se traduit par la création d'une liaison avec le réseau fibre existant et la desserte des logements jusqu'à l'installation de la prise optique à l'intérieur des habitations.

Pour répondre à ces exigences techniques, le syndicat mixte Somme Numérique propose une solution de pré-fibrage clé en main destinée aux promoteurs qu'ils soient publics ou privés.



Découvrez l'offre Pré-fibrage
de Somme Numérique en vidéo

POURQUOI CONTACTER SOMME NUMÉRIQUE ?

- ➡ Pour anticiper d'éventuels travaux de renforcement ou d'extension avant l'arrivée des nouveaux résidents.
- ➡ Pour s'assurer du bon adressage des futurs logements afin de les identifier auprès des opérateurs internet.
- ➡ Pour s'assurer que le projet prévoit bien une liaison physique entre le réseau fibre situé sur le domaine public et la nouvelle habitation.

Pour rappel, le promoteur immobilier ou l'aménageur doit prendre en charge la viabilisation des terrains comprenant la création des infrastructures du réseau de fibre optique.